

DEL2023-077



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 septembre 2023
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Mobilisation pour le Maroc

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni le mercredi 20 septembre 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPPELLI - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN – Mme Sophie PERCHERON.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Huguette LACROIX - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE.

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Jean-Michel BATTESTI à M. Pierre FAURET - M. Christian LEBÈGUE à M. Emmanuel REDA - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à Catherine SEGUIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : AFFAIRES GÉNÉRALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

SYNTHÈSE

Dans la nuit du 8 au 9 septembre, un tremblement de terre a frappé la région du Haut-Atlas au Maroc. Le nombre de morts est déjà estimé à plus de 2 000 morts mais le bilan n'est pas encore définitif car de nombreux villages restent encore inaccessibles. De très nombreux blessés, dont certains sont dans un état critique, sont également recensés.

Face à cette tragédie humaine, l'Association des Maires de France a lancé un appel à la mobilisation des communes et intercommunalités de France et a relayé l'ouverture d'un fonds de concours FACECO « Maroc » géré par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

La Commune de Peymeinade souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et contribuer à hauteur de 1€/habitant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de participation au FACECO en soutien à la population marocaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1115-1 et L2121-29 ;

Vu le communiqué de presse de l'Association des Maires de France publié le 9 septembre 2023 appelant à la mobilisation des communes pour soutenir la population du Maroc touchée par le séisme ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant la catastrophe qui a touché le Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023 ;

Considérant l'appel de l'Association des Maires de France pour une mobilisation des communes et intercommunalités de France afin de venir en aide à la population marocaine touchée par le séisme ;

Considérant que la Commune souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui s'est mis en place ;

Considérant la collecte de denrées et produits de première nécessité organisée par l'équipe municipale, qui s'est déroulée du 14 au 20 septembre 2023, en collaboration avec l'Association Humanitaire des Sapeurs-Pompiers 06 ;

Considérant par ailleurs l'ouverture d'un fonds de concours FACECO « Maroc » ;

Considérant que le Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO) a été créé en 2013 pour sécuriser et centraliser les dons que les collectivités souhaitent faire aux pays victimes de catastrophes ou de conflits, et qu'il est géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) ;

Considérant que la gestion des fonds récoltés est confiée à des agents de l'Etat, experts dans l'aide humanitaire d'urgence, qui œuvrent en lien étroit avec les organisations internationales et les ONG ;

Considérant que le MEAE garantit également la traçabilité des fonds versés et tient les collectivités informées des actions menées ;

Considérant que le soutien de la Commune pourrait prendre la forme d'une subvention au FACECO de l'ordre de 1 euro par habitant, soit 8 400 € ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 400 € pour participer au fonds de concours FACECO « Maroc ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 8 400 € au fonds de concours FACECO « Maroc »,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 au compte 65888.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 20 septembre 2023

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Pierre-François Derache', written in a cursive style.